



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique spécial

**n°426**

du 5 octobre 2020

Elections au CAVL  
du 26 novembre 2020

### Elections au CAVL

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels et EREA).

Mesdames et Messieurs les Référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels et EREA).

Référence(s) :

**CVL** : Articles R421-43 à 421-45 (Décret 2010-99 du 27 janvier 2010 art.8), Circulaire n°2010-129 du 24/08/2010 « Responsabilité et engagement des lycéens »

Circulaire n° 2016-132 du 9 septembre 2016, « Pour un acte II de la Vie Lycéenne ».

**CAVL** : Code de l'Education Livre V « La vie scolaire », Titre premier « Les droits et obligations des élèves », Chapitre unique, section III « Conseil national et conseil académique de la vie lycéenne », sous-section 2 « Le C.A.V.L. ». Article L511-2-1 (Représentants des lycéens : Parité femmes-hommes)

Décret n°2017-642 du 26/04/2017 « Conseils, comités, commissions- Parité femmes-hommes parmi les représentants lycéens aux conseils national et académique de la vie lycéenne. ».

Arrêté du 26/04/2017 « Conseils, comités commissions- Modalités d'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des lycéens aux conseils académiques de la vie lycéenne »

Circulaire n°2018-098 du 20/08/2018 « Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne »

Circulaire n°2016-140 du 20/09/2016 « Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne »

Circulaire n°2014-092 du 16/07/2014 « Vie Lycéenne : Favoriser l'engagement des élèves ».

Dossier suivi par : Eric RUSTERHOLTZ PVS, Denis CAROTI DAVLC, Sylvie VIALLES Tel : 04 42 91 71 64

Adresse courriel : [vielyceenne@ac-aix-marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)

Fin novembre 2020, les représentants au Conseil académique pour la vie lycéenne (CAVL) seront élus, à partir des élus CVL, pour deux ans, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour (Art. D511-67)

Pour contribuer à la réussite de ces élections et en faire un moment fort d'information et de formation à la citoyenneté, il convient de les préparer bien en amont, en informant et sensibilisant tous les acteurs de la communauté éducative (lycéens et adultes).

L'information et la sensibilisation des lycéens peuvent être conduites dans des cadres très divers : heures de vie de classe, cours d'enseignement moral et civique (EMC), réunions, débats.... Il importe également de prévoir dans les établissements une organisation qui soit la plus proche possible de celle mise en place lors des consultations électorales, nationales ou locales, qui permettra aux élèves de parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

S'agissant d'une véritable **campagne électorale**, toutes les réunions organisées en vue de ces élections devront parfaitement traduire et illustrer, pour les élèves et les adultes, les règles du débat et de la participation démocratique.

Ainsi :

- la rédaction d'une profession de foi et d'autres documents de communication,
- la dissociation nette entre le dépôt des candidatures et le scrutin,
- l'affichage des candidatures,
- l'édition de bulletins de vote,
- la participation directe en tant qu'assesseur lycéen (bureau de vote ou section de vote)
- le respect des autres candidats (dans leur personne, leur droit d'expression à l'écrit, à l'oral ...),

sont susceptibles de constituer une approche concrète des procédures et dispositifs électoraux, socle de toute implication civique et citoyenne dans une société démocratique.

Afin d'éviter les déplacements des élèves dans les différents établissements de la circonscription, il est possible d'organiser des visio-conférences à l'initiative des référents vie lycéenne, pour animer une véritable campagne électorale. Chaque candidat pourra ainsi présenter devant les électeurs des différents établissements son programme et son engagement.

Sur le plan matériel, quelles que soient les modalités d'organisation retenues, les opérations de vote doivent se tenir le jour du scrutin, dans un local facilement accessible pour les lycéens, surveillé, et ouvert pendant quatre heures consécutives au moins.

## **Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) du Jeudi 26 novembre 2020.**

### **Mode de scrutin et corps électoral**

Les articles D511-66 et D511-67 du Code de l'Education disposent que les représentants des lycéens au conseil académique à la vie lycéenne ou CAVL sont élus pour deux ans au scrutin pluri nominal majoritaire à un tour.

Un objectif de respect de la parité filles-garçons a été introduit en 2017 par décret (n°2017-642 du 26/04/2017) et s'appliquera à nouveau lors des prochaines élections aux CAVL et CNVL.

Le vote par correspondance est autorisé. Il est personnel et secret (pas de vote par procuration).

**Le corps électoral** est composé des membres titulaires et suppléants élus au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) des établissements. Il est scindé en trois collèges électoraux :

- 1) lycées (d'enseignement général, technologique et polyvalents,
- 2) lycées professionnels,
- 3) établissements régionaux d'enseignement adapté – E.R.E.A.

Voir liste des circonscriptions en annexe :

Lycées : 7 circonscriptions électorales.

Lycées professionnels : 4 circonscriptions électorales.

E.R.E.A. : la circonscription unique correspond à l'ensemble de l'Académie.

La liste électorale sera établie par le Service Vie Scolaire à partir des saisies sur l'application CVL-CAVL des résultats des élections aux CVL (Maximum 10 titulaires et 10 suppléants par établissement).

### **IMPORTANT :**

**Les chefs d'établissement ont fait remonter au plan académique, au plus tard le 14 octobre 2020 délai de rigueur, les renseignements concernant les nouveaux élus CVL par saisie sur l'APPLICATION CVL-CAVL du Portail ARENA afin de permettre au Service Vie Scolaire d'établir la liste électorale pour l'Election au CAVL.**

**Les lycéens seront rattachés à un collège électoral par rapport au type d'établissement fréquenté, et non par rapport à la filière suivie.**

**Par exemple, un lycéen suivant un enseignement en SEP ou en BTS dans un lycée polyvalent seront tous rattachés au collège électoral de l'enseignement général.**

**A l'inverse, un élève de troisième ou de BTS en lycée professionnel seront rattachés au collège électoral de l'enseignement professionnel. Idem pour les élèves de sections particulières comme les ULIS, selon le type d'établissement où l'ULIS est implantée.**

**Le retour par mail de l'ancien document (procès-verbal) ne sera utilisé qu'en cas d'impossibilité durable d'accéder à l'application. Dans le cas exceptionnel d'utilisation du procès-verbal de résultats CVL, le tableau excel fourni par messagerie électronique sur demande expresse au SVS, sera LE SEUL à utiliser.**

La liste électorale sera consultable au Rectorat, dans les Inspections Académiques au plus tard le **27 octobre 2020** ainsi que, dès que possible sur le site académique.

**Les candidatures** : tout élu titulaire ou suppléant au CVL est électeur et éligible (Code de l'Education, D511-68).

Les candidatures comporteront obligatoirement deux candidats titulaires : une fille et un garçon et, au moins un candidat suppléant (et si possible deux) tous de même sexe que le/la titulaire auquel (à laquelle) ils sont associés.

En outre, toutes les candidatures devront comporter la présence d'au moins un élève de niveau seconde.

Les candidatures multiples sont interdites : le nom d'aucun candidat, titulaire ou suppléant, ne peut donc figurer sur plus d'un bulletin de candidature.

En revanche, les candidats peuvent être issus d'établissements différents, pourvus qu'ils relèvent du même collège électoral (type d'établissement) et de la même circonscription électorale.

Il appartiendra aux chefs d'établissements et aux référents Vie Lycéenne d'assurer en temps utile la **sensibilisation** et l'information des lycéens et **d'aider à l'envoi des candidatures qui auront été vérifiées** afin qu'elles correspondent aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus. L'application « CVL-CAVL » du portail ARENA permet de solliciter des candidatures sur plusieurs établissements de la même circonscription. Un modèle de déclaration de candidature est disponible ci-après en annexe et auprès des référents Vie lycéenne.

Ces listes de candidatures au CAVL devront être **signées par les élus CVL candidats, et envoyées par courrier électronique** au Service Vie Scolaire sur [vielyceenne@ac-aix-marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr) **au plus tard le 6 novembre 2020 (semaine du retour des vacances de Toussaint).**

### **Campagne électorale et organisation du scrutin :**

Pour chaque collège électoral, l'ensemble des électeurs (élus titulaires et suppléants au Conseil de Vie Lycéenne de la circonscription) sera invité à participer à une réunion (par circonscription), qui permette aux candidats de se présenter et d'exposer leurs idées et leur programme. Il est également possible d'organiser des réunions virtuelles via le portail ARENA- Formation et Ressources- plateforme des classes virtuelles (toutes informations auprès de M. CAROTI, DAVLC). Ces réunions se tiendront au plus tard une semaine avant la date du scrutin.

Les services du Rectorat fournissent les **enveloppes** nécessaires au vote et à l'acheminement des plis.

Les autres documents (A4) devront être téléchargés à partir de l'application CVL/CAVL et reproduits par chaque établissement concerné autant que de besoin.

#### **Le matériel de vote comprend :**

- les bulletins de vote,
- les éventuelles professions de foi écrites (format A4, en noir et blanc, recto),
- les enveloppes n°1 (à glisser dans l'urne),
- les enveloppes n°2 (pour former les plis si vote par correspondance),
- deux enveloppes n°3 pour rassembler les plis si vote par correspondance.

Les enveloppes seront adressées aux établissements par la navette sous la forme d'un petit paquet (enveloppe kraft standard).

Il appartiendra aux chefs d'établissement de le remettre immédiatement aux référents chargés du scrutin afin de respecter le délai réglementaire de deux semaines avant le scrutin **prévu le 26 novembre 2020**

Dans chaque circonscription électorale, un **bureau de vote sera ouvert de 8h à 16 h** (cf. liste des circonscriptions). Deux assesseurs lycéens devront être désignés dans chaque bureau de vote.

De plus, dans chaque établissement concerné, une **section de vote** placée sous la responsabilité du chef d'établissement sera ouverte dans les **mêmes conditions et horaires que le bureau de vote de circonscription.**

Ces sections de vote auront pour rôle d'assurer le vote en présentiel des électeurs et de faire remonter au bureau de vote de circonscription via **l'application CVL-CAVL**, les résultats des votes exprimés localement. **Dans chaque section de vote, deux assesseurs lycéens** seront également désignés afin de veiller à la régularité des opérations aux côtés des référents adultes.

Ces modalités permettront de supprimer quasiment les frais de déplacement des électeurs, **le vote en présentiel dans la section de vote de leur établissement, avec remontée électronique des résultats (application CVL-CAVL) étant à utiliser prioritairement.**

Le vote par correspondance reste toutefois possible, en cas d'absence du votant dans son établissement le jour et aux heures du scrutin. Pour que le vote soit valable, il doit intervenir dans les conditions suivantes :

Le bulletin doit être inséré dans une petite enveloppe non encollée sur laquelle figure la mention de la catégorie d'établissement concerné (enveloppe n°1). Cette enveloppe fermée, est glissée dans l'enveloppe n° 2 sur laquelle sont inscrits au recto le nom et l'adresse de l'établissement, la mention « Elections au CAVL » et le nom et prénom(s) de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.

Les plis, (regroupés dans l'enveloppe n°3) sur laquelle figure l'adresse du bureau de vote, sont affranchis et confiés par l'établissement à la Poste. Les lycéens n'ont en aucun cas à supporter des frais pour voter.

**Les plis doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin(16h).**

**Toutes précautions devront donc être prises en fonction des délais prévisibles d'acheminement postal.**

### **Déroulement du scrutin :**

#### **Dans la section de vote de l'établissement :**

Sur une table sont disposés les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires (la mention de la catégorie d'établissements doit figurer sur l'enveloppe.

Les votants insèrent obligatoirement leur bulletin de vote dans l'enveloppe n° 1 et, après avoir voté, apposent leur signature sur la liste des électeurs.

A l'heure de la fermeture du scrutin, dans chaque établissement la section de vote fait remonter les résultats constatés sur place par l'application CVL-CAVL, sous le contrôle des deux assesseurs lycéens et du référent désigné pour vie lycéenne qui signent le procès-verbal édité par l'application CVL-CAVL, et prévoient la **conservation au Bureau de vote de circonscription de tous les documents relatifs au vote** sous enveloppe scellée jusqu'à la fin de la période de contestation des résultats (voir calendrier des opérations en annexe).

Les lycéens peuvent assister à ces opérations.

#### **Dans le Bureau de Vote de circonscription :**

Le bureau de vote de circonscription s'assure qu'il a bien reçu ces résultats pour chaque section de vote (établissement) de la circonscription via l'application CVL-CAVL.

De plus il collecte les votes par correspondance qui lui sont arrivés directement : les plis sont comptés en présence des membres du bureau de vote. A l'énoncé du nom de l'expéditeur porté sur chaque pli, il est procédé au pointage sur la liste électorale. Ce pli est ensuite ouvert et l'enveloppe cachetée qui en est extraite est glissée dans l'urne.

Dès la clôture du scrutin, le bureau vérifie que le nombre de votes recueillis par l'une ou l'autre voie est bien égal au pointage des votes remontés par l'application et au pointage des votes par correspondance effectués sur la liste des électeurs. Enfin chaque membre du bureau signe cette liste.

### **Dépouillement et attribution des sièges**

#### **A – Le dépouillement**

Le responsable de la section de vote organise le dépouillement public. Celui-ci suit immédiatement la clôture du scrutin.

**Sont nuls** les bulletins de vote :

- sur lesquels sont retenus plus de noms que de sièges à pourvoir ou comportant des marques distinctives,
- glissés dans une enveloppe portant une autre mention que celle de la catégorie d'établissements concernée.

Les votes sont également décomptés comme nuls lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins différents.

Lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, ils ne sont comptabilisés que pour un seul vote.

Les votes sont décomptés comme **blancs** lorsque l'enveloppe ne contient aucun bulletin.

**La section de vote établit le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins blancs ou nuls, de suffrages valablement exprimés et le nombre de voix obtenues par chaque liste.**

**Le nombre de suffrages exprimés est celui du nombre de bulletins reconnus valables.**

**Ces résultats partiels doivent être soigneusement reportés sur le procès-verbal du scrutin et remontés par l'application CVL-CAVL** (utiliser le document généré par l'application après vérification).

**Le bureau de vote de circonscription compile tous les résultats remontés électroniquement par les sections de vote des établissements de la circonscription et organise le dépouillement des votes par correspondance qui lui sont arrivés directement dans les mêmes conditions.**

Une fois l'ensemble des résultats attendus réunis, les sièges peuvent être attribués par le bureau de vote.

#### B – Attribution des sièges

Sont déclarés élus les binômes fille-garçon ayant obtenu le plus de voix dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège à pourvoir est attribué au binôme comportant le candidat (e) le(la) plus **jeune**.

#### Les résultats et voies de recours :

Les résultats de l'élection sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau de vote. Les procès-verbaux, dont les **originaux sont conservés dans les établissements**, sont transmis au Rectorat via l'application CVL-CAVL.

Ce n'est **qu'en cas de dysfonctionnement** qu'il peut être recouru au courrier électronique ([vielyceenne@ac-aix-marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)) par chaque président de bureau de vote (document fourni sur demande par le SVS).

Le Recteur proclame les résultats de l'élection des représentants des lycéens au CAVL. Ces résultats sont publiés par voie d'**affichage** dans les établissements scolaires, les inspections académiques, le Rectorat, au plus tard le lendemain du scrutin et disponibles sur le serveur académique dès que possible techniquement.

Les **contestations** sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de l'affichage des résultats (soit jusqu'au 3 décembre 2020 inclus), devant le recteur d'académie.

Celui-ci doit statuer dans un délai de huit jours.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Elections 2020 des représentants des lycéens au Conseil Académique pour la Vie Lycéenne (C.A.V.L)

### Calendrier des opérations

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;">Rectorat</p> <p style="text-align: center;">Service<br/>Vie Scolaire</p> <p>Délégation académique à<br/>la vie lycéenne et<br/>collégienne</p> <p><a href="mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr">vielyceenne@ac-aix-<br/>marseille.fr</a></p> <p><a href="https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/">https://cavl.ac-aix-<br/>marseille.fr/spip/</a></p> <p style="text-align: center;">Denis CAROTI</p> <p><a href="mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr">davlc@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p style="text-align: center;">04.42.91.71.64</p> <p style="text-align: center;">Place Lucien Paye<br/>13621 Aix-en-Provence<br/>Cedex 1</p> | <p>5-14 octobre 2020</p> <p>27 octobre 2020</p> <p>6 novembre 2020</p> <p>13 novembre 2020</p> <p>19 novembre 2020</p> <p><b>26 novembre 2020</b></p> <p>26 novembre 2020</p> <p>3 décembre 2020</p> <p>7-8 décembre 2020</p> <p>8 décembre 2020</p> | <p><b>Saisie</b> par les établissements sur l'application CVL-CAVL (portail ARENA) des noms des élus titulaires et suppléants des CVL pour constitution de la liste électorale dans les 48h suivant l'élection et au plus tard le <b>14 octobre 2020</b>.</p> <p>Affichage de la liste électorale au Rectorat et dans les Directions Académiques et publication de la <b>liste électorale</b>.</p> <p>Date limite pour l'envoi des candidatures par courriel (<a href="mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr">vielyceenne@ac-aix-marseille.fr</a>) ou postal (Rectorat, SVS, 1 place Lucien Paye 13621 Aix en Provence).</p> <p>Date limite d'envoi des enveloppes (navette) et téléchargement du <b>matériel de vote</b> (liste d'émargement, profession de foi, bulletin de vote, etc.) par les établissements via l'application CVL-CAVL.</p> <p>Fin des <b>réunions électorales</b> par circonscription</p> <p><b>Scrutin de 8h à 16h</b></p> <p><b>Dépouillement</b> du scrutin dans chaque lycée (section de vote), saisie des résultats sur l'application CVL-CAVL et envoi des bulletins, liste d'émargement, bordereau, générés par l'application.</p> <p><u>Fin de la période de contestation des résultats</u> : <b>Proclamation des résultats</b> par voie d'affichage et disponibles sur le site académique.</p> <p>Formation des élus CAVL (titulaire et 1<sup>er</sup> suppléant)</p> <p>1<sup>ère</sup> réunion du CAVL<br/>Election des représentants académiques au CNVL</p> |
|---|--|---|

**Elections 2020 des représentants des lycéens  
au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

**Collège électoral des Etablissements  
Régionaux d'Enseignement Adapté**

**CIRCONSCRIPTION UNIQUE : Académie**

Rectorat

Service  
vie scolaire

Délégation académique à  
la vie lycéenne et  
collégienne

[vielycenne@ac-  
aix-marseille.fr](mailto:vielycenne@ac-aix-marseille.fr)  
[https://cavl.ac-aix-  
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Denis CAROTI

[davlc@ac-aix-marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04.42.91.71.64

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
Cedex 1

| <b>Etablissements</b>  | <b>Ville</b>               |
|--|----------------------------|
| <i>EREA Louis Aragon</i>   | <i>Les Pennes Mirabeau</i> |
| EREA Paul Vincensini   | Vedène                     |
| EREA de Haute provence   | Castel-Bevons              |
| <b>Bureau de Vote : EREA Louis Aragon, Avenue du capitaine Paul Brutus - 13170<br/>LES PENNES MIRABEAU</b> |                            |





# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Elections 2020 des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

### Collège électoral des lycées généraux, polyvalents et technologiques

### Circonscriptions électorales

#### Rectorat

Service  
vie scolaire

Délégation académique à  
la vie lycéenne et  
collégienne

[vielycenne@ac-aix-  
marseille.fr](mailto:vielycenne@ac-aix-marseille.fr)

[https://cavl.ac-aix-  
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Denis CAROTI

[davlc@ac-aix-marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04.42.91.71.64

#### Place Lucien

#### Paye

13621 Aix-en-Provence  
Cedex 1



#### 1<sup>ERE</sup> CIRCONSCRIPTION : R19 (AIX – GARDANNE – PERTUIS)

| Etablissements  | Ville           |
|---|-----------------|
| EMILE ZOLA (LPO)  | AIX EN PROVENCE |
| PAUL CEZANNE  | AIX EN PROVENCE |
| VAUVENARGUES (LPO)  | AIX EN PROVENCE |
| MARIE MADELEINE FOURCADE  | GARDANNE        |
| GEORGES DUBY  | LUYNES          |
| VAL DE DURANCE  | PERTUIS         |
| <b>Bureau de Vote : Lycée Général Emile ZOLA, Av. Arc de Meyran 13181 AIX-EN-PROVENCE</b> |                 |

#### 2<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION : R12 A 15 (ARLES- SALON – TARASCON- APT- CAVAILLON- L'ISLE SUR LA SORGUE)

| Etablissements  | Ville                |
|---|----------------------|
| MONTMAJOUR (LPO)  | ARLES                |
| PASQUET   | ARLES                |
| CHATEAURENARD   | CHATEAURENARD        |
| L'EMPERI  | SALON                |
| ADAM DE CRAPONNE (LPO)  | SALON                |
| ALPHONSE DAUDET   | TARASCON             |
| CHARLES DE GAULLE   | APT                  |
| ISMAEL DAUPHIN  | CAVAILLON            |
| ALPHONSE BENOIT   | L'ISLE SUR LA SORGUE |
| <b>Bureau de Vote : Lycée l'Emperi, 21 Montée du Puech, 13300 Salon-de-Provence</b> |                      |

#### 3<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION : R8 A 11 (BOLLENE – ORANGE – CARPENTRAS – AVIGNON)

| Etablissements     | Ville   |
|--------------------|---------|
| FREDERIC MISTRAL   | AVIGNON |
| THEODORE AUBANEL   | AVIGNON |
| PHILIPPE DE GIRARD | AVIGNON |
| L'ARC              | ORANGE  |
| RENE CHAR          | AVIGNON |

|   |                   |
|---|-------------------|
| LUCIE AUBRAC  | BOLLENE           |
| STEPHANE HESSEL   | VAISON LA ROMAINE |
| JEAN HENRI FABRE  | CARPENTRAS        |
| VICTOR HUGO   | CARPENTRAS        |
| Bureau de Vote : Lycée Théodore Aubanel 14 Rue Palapharnerie, 84025 AVIGNON |                   |

**4<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION : R1 A 6 (MANOSQUE – DIGNE – BARCELONETTE – GAP – SISTERON – BRIANCON – EMBRUN)**

| Etablissements   | Ville                  |
|--|------------------------|
| ANDRE HONNORAT   | BARCELONETTE           |
| FELIX ESCLANGON  | MANOSQUE               |
| PAUL ARENE   | SISTERON               |
| ALEXANDRA DAVID NEEL   | DIGNE LES BAINS        |
| <i>PIERRE GILLES DE GENNES</i>   | <i>DIGNE LES BAINS</i> |
| LES ISCLES   | MANOSQUE               |
| ECOLE INTERNATIONALE   | MANOSQUE               |
| D'ALTITUDE   | BRIANCON               |
| HONORE ROMANE  | EMBRUN                 |
| DOMINIQUE VILLARS  | GAP                    |
| ARISTIDE BRIAND  | GAP                    |
| Bureau de Vote : Lycée P.G. de Gennes, 2, rte de Marseille 04000 DIGNE-LES-BAINS |                        |

**5<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION : R16 A 18 (ISTRES – MIRAMAS – MARTIGUES – MARIGNANE – VITROLLES)**

| Etablissements   | Ville            |
|--|------------------|
| MAURICE GENEVOIX   | MARIGNANE        |
| PIERRE MENDES FRANCE   | VITROLLES        |
| JEAN MONNET  | VITROLLES        |
| PAUL LANGEVIN  | MARTIGUES        |
| <i>JEAN LURCAT</i>   | <i>MARTIGUES</i> |
| ARTHUR RIMBAUD   | ISTRES           |
| JEAN COCTEAU   | MIRAMAS          |
| Bureau de Vote : Lycée Jean Lurçat, 11 Boulevard des Rayettes, 13500 MARTIGUES |                  |

**6<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION : R21,24,26 (MARSEILLE MADRAGUE, CENTRE – CALANQUES)**

| Etablissements        | Ville            |
|-----------------------|------------------|
| PERIER                | MARSEILLE        |
| MARSEILLEVEYRE        | MARSEILLE        |
| SAINT CHARLES         | MARSEILLE        |
| THIERS                | MARSEILLE        |
| MONTGRAND             | MARSEILLE        |
| REMPART               | MARSEILLE        |
| <i>HONORE DAUMIER</i> | <i>MARSEILLE</i> |
| HOTELIER REGIONAL     | MARSEILLE        |

|  |           |
|--|-----------|
| VICTOR HUGO  | MARSEILLE |
| SAINT EXUPERY  | MARSEILLE |
| Bureau de Vote : Lycée Honoré Daumier, 46 avenue Clot Bey, 13008 Marseille |           |

**7<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION : R20,22,23,25 ( MARSEILLE TIMONE SUD EST – AUBAGNE – LA CIOTAT)**

| <b>Etablissements</b>  | <b>Ville</b>     |
|--|------------------|
| MARCEL PAGNOL  | MARSEILLE        |
| MARIE CURIE  | MARSEILLE        |
| FREDERIC JOLIOT CURIE  | AUBAGNE          |
| JEAN PERRIN  | MARSEILLE        |
| <i>AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE</i>  | <i>LA CIOTAT</i> |
| ANTONIN ARTAUD   | MARSEILLE        |
| MEDITERRANEE   | LA CIOTAT        |
| NELSON MANDELA   | MARSEILLE        |
| SIMONE VEIL  | MARSEILLE        |
| DENIS DIDEROT  | MARSEILLE        |
| ENCO DE BOTTE  | ALLAUCH          |
| Bureau de Vote : Lycée A. & L. Lumière, Avenue Jules Ferry 13600 LA CIOTAT |                  |

**Elections 2020 des représentants des lycéens  
au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

**Collège électoral des lycées professionnels**

**Circonscriptions électorales**

**Rectorat**

Service  
vie scolaire

Délégation académique à  
la vie lycéenne et  
collégienne

[vielycenne@ac-aix-  
marseille.fr](mailto:vielycenne@ac-aix-marseille.fr)

[https://cavl.ac-aix-  
marseille.fr/spip/](https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/)

Denis CAROTI

[davlc@ac-aix-marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04.42.91.71.64

**Place Lucien**

**Paye**

13621 Aix-en-Provence  
Cedex 1



**1<sup>ERE</sup> CIRCONSCRIPTION:**

**R7 à R12(BOLLENE,ORANGE,CARPENTRAS,AVIGNON,CAVAILLON,APT)**

| <b>Etablissements</b>   | <b>Ville</b> |
|---|--------------|
| LP DOMAINE D'EGUILLES   | VEDENE       |
| LP MARIA CASARES  | AVIGNON      |
| LP ROBERT SCHUMAN   | AVIGNON      |
| LP VICTOR HUGO  | CARPENTRAS   |
| LP ARISTIDE BRIAND  | ORANGE       |
| LP ALEXANDRE DUMAS  | CAVAILLON    |
| LP FERDINAND REVOUL   | VALREAS      |
| LP L'ARGENSOL   | ORANGE       |
| LP MONTESQUIEU  | SORGUES      |
| <b>Bureau de Vote : LP Maria Casarès, 1 Rue des Bavardages, 84004 AVIGNON</b> |              |

**2<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION :**

**R14 à R19 ARLES,TARASCON,SALON,AIX,MIRAMAS,ISTRES,MARTIGUES,  
PORT DE BOUC,MARIGNANE,VITROLLES**

| <b>Etablissements</b>   | <b>Ville</b>    |
|---|-----------------|
| LP GAMBETTA   | AIX EN PROVENCE |
| LP PRIVAT   | ARLES           |
| LP LOUIS BLEROT   | MARIGNANE       |
| LP MAURICE GENEVOIX   | MARIGNANE       |
| LP LES ALPILLES   | MIRAMAS         |
| LP LES FERRAGES   | SAINT CHAMAS    |
| LP JEAN LURCAT  | MARTIGUES       |
| LP LATECOERE  | ISTRES          |
| LP JEAN MOULIN  | PORT DE BOUC    |
| LP CHARLES MONGRAND   | PORT DE BOUC    |
| <b>Bureau de Vote : LP Gambetta 100 Bis, Crs Gambetta 13100 AIX-EN-PROVENCE</b> |                 |

**3<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION R20 à 26 :MARSEILLE-AUBAGNE**

| <b>Etablissements</b>   | <b>Ville</b>     |
|---|------------------|
| LP GUSTAVE EIFFEL   | AUBAGNE          |
| LP POINSO-CHAPUIS   | MARSEILLE        |
| LP CHATELIER  | MARSEILLE        |
| LP LA FLORIDE   | MARSEILLE        |
| LP RENE CAILLIE   | MARSEILLE        |
| LP L'ESTAQUE  | MARSEILLE        |
| LP FREDERIC MISTRAL   | MARSEILLE        |
| LP BLAISE PASCAL  | MARSEILLE        |
| <i>LP LEAU</i>  | <i>MARSEILLE</i> |
| LP BROCHIER   | MARSEILLE        |
| LP LA VISTE   | MARSEILLE        |
| LP CAMILLE JULLIAN  | MARSEILLE        |
| LP COLBERT  | MARSEILLE        |
| LP AMPERE   | MARSEILLE        |
| LP LEONARD DE VINCI   | MARSEILLE        |
| LP LA CALADE  | MARSEILLE        |
| <b>Bureau de Vote : LP Leau, 63, Boulevard Leau 13008 MARSEILLE</b> |                  |

**4<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION R1 à 6 :MANOSQUE-DIGNE-VEYNES-GAP-EMBRUN**

| <b>Etablissements</b>   | <b>Ville</b> |
|---|--------------|
| <i>LP BEAU DE ROCHAS</i>  | <i>DIGNE</i> |
| LP LOUIS MARTIN BRET  | MANOSQUE     |
| LP ALPES ET DURANCE   | EMBRUN       |
| LP PAUL HERAUD  | GAP          |
| LP SEVIGNE  | GAP          |
| LP MENDES FRANCE  | VEYNES       |
| <b>Bureau de Vote : LP Beau de Rochas, 10 avenue du Général Leclerc, DIGNES LES BAINS</b> |              |



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ELECTIONS 2020 AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

**COLLEGE ELECTORAL DES  
ETABLISSEMENTS REGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTE :  
CIRCONSCRIPTION UNIQUE**

| <b>CIRCONSCRIPTION</b> | <b>Effectifs</b> | <b>%</b>    | <b>NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR<br/>(1 fille + 1 garçon)</b> |
|------------------------|------------------|-------------|---|
| Académie               | <b>383</b>       | <b>100%</b> | <b>2</b>  |



## ELECTIONS 2020 AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

|  |
|--|
| <b>COLLEGE ELECTORAL DES<br/>LYCEES GENERAUX ET POLYVALENTS :<br/>CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES</b> |
|--|

| <b>N°</b> | <b>CIRCONSCRIPTIONS</b>   | <b>Effectifs</b> | <b>Poids de la<br/>Circonscription<br/>(%)</b> | <b>NBR DE SIEGES A<br/>POURVOIR<br/>(1 fille+ 1 garçon)</b> |
|-----------|---|------------------|--|---|
| 01        | Circo 1 LYC R19 : AIX-<br>GARDANNE-PERTUIS  | 10887            | 16%  | <b>2</b>  |
| 02        | Circo 2 LYC R 12 , 13, 14, 15 :<br>ARLES-TARASCON-SALON-<br>CAVAILLON- L'ISLE-SUR-LA-<br>SORGUE-APT | 10264            | 15%  | <b>2</b>  |
| 03        | Circo 3 LYC R 8, 9, 10, 11:<br>BOLLENE-ORANGE-CARPENTRAS-<br>AVIGNON                                | 9415             | 13%  | <b>2</b>  |
| 04        | Circo 4 LYC R 1, 3, 4, 5, 6 :<br>MANOSQUE - DIGNE -<br>BARCELONETTE - GAP - EMBRUN -<br>BRIANCON    | 7334             | 11%  | <b>2</b>  |
| 05        | Circo 5 LYC R 16, 17,18 : ISTRES-<br>MIRAMAS - MARTIGUES -<br>MARIGNANE - VITROLLES                 | 7102             | 10%  | <b>2</b>  |
| 06        | Circo 6 LYC R 21, 24, 26 :<br>MARSEILLE MADRAGUE, CENTRE -<br>CALANQUES                             | 11414            | 16%  | <b>2</b>  |
| 07        | Circo 7 L R 20, 22, 23, 25 :<br>MARSEILLE 13 -TIMONE - SUD-EST -<br>AUBAGNE - LA CIOTAT             | 13186            | 19%  | <b>2</b>  |
|           | <b>Total Académique</b>   | <b>69602</b>     | <b>100%</b>                                    | <b>14</b>   |

## ELECTIONS 2020 AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

|   |
|---|
| <b>COLLEGE ELECTORAL DES<br/>LYCEES PROFESSIONNELS : CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES</b> |
|---|

| N° | CIRCONSCRIPTIONS  | Effectifs    | Poids de la Circonscription (%) | NBRE DE SIEGES A POURVOIR (1 fille+1garçon) |
|----|---|--------------|---------------------------------|---|
| 01 | Circo 1 LP (R7, 8 9, 10, 11, 12) :<br>BOLLENE-ORANGE-<br>CARPENTRAS-AVIGNON-<br>CAVAILLON-APT                                       | 4128         | 24%                             | 2   |
| 02 | Circo 2 LP (R14 à 19) : ARLES -<br>TARASCON - SALON - AIX-<br>MIRAMAS - ISTRES-<br>MARTIGUES -PORT-DE-BOUC -<br>MARIGNANE-VITROLLES | 3796         | 22%                             | 2   |
| 03 | Circo 3 LP (R 20 à 26) :<br>MARSEILLE - AUBAGNE   | 7090         | 41%                             | 2   |
| 04 | Circo 4 LP (R 1 à 6) :<br>MANOSQUE- DIGNE- VEYNES-<br>GAP- EMBRUN   | 2341         | 13%                             | 2   |
|    | <b>Total Académique</b>   | <b>17355</b> | <b>100</b>                      | <b>8</b>                                    |



**Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne 2020 - 2022**

**-- Déclaration de Candidature --**

(à remplir et signer par chacun des candidats titulaires et suppléants)

**Collège électoral :**

Enseignement Professionnel \*

Enseignement Général et Technologique

EREA

Circonscription N° : .....

|                    |   |  |   |                    |
|--------------------|---|--|---|--------------------|
| <b>OBLIGATOIRE</b> | <b>TITULAIRE GARÇON</b>   |  | <b>TITULAIRE FILLE</b>  | <b>OBLIGATOIRE</b> |
|                    | Nom : _____ Signature _____<br>Prénom : _____<br>Date de naissance : _____<br>Classe : _____<br>Etablissement : _____ |  | Nom : _____ Signature _____<br>Prénom : _____<br>Date de naissance : _____<br>Classe : _____<br>Etablissement : _____ |                    |
| <b>OBLIGATOIRE</b> | <b>1<sup>er</sup> SUPPLEANT</b>   |  | <b>1<sup>ère</sup> SUPPLEANTE</b>   | <b>OBLIGATOIRE</b> |
|                    | Nom : _____ Signature _____<br>Prénom : _____<br>Date de naissance : _____<br>Classe : _____<br>Etablissement : _____ |  | Nom : _____ Signature _____<br>Prénom : _____<br>Date de naissance : _____<br>Classe : _____<br>Etablissement : _____ |                    |
| <b>FACULTATIF</b>  | <b>2<sup>ème</sup> SUPPLEANT</b>  |  | <b>2<sup>ème</sup> SUPPLEANTE</b>   | <b>FACULTATIF</b>  |
|                    | Nom : _____ Signature _____<br>Prénom : _____<br>Date de naissance : _____<br>Classe : _____<br>Etablissement : _____ |  | Nom : _____ Signature _____<br>Prénom : _____<br>Date de naissance : _____<br>Classe : _____<br>Etablissement : _____ |                    |

**Documents joints à la déclaration de candidature :**

Profession de foi écrite, Profession de foi vidéo, Autorisation de diffusion d'image signée par le candidat majeur ou son responsable légal du candidat si mineur.

Ce bulletin de candidature devra être obtenu sur l'application CVL/CAVL, complété, signé et envoyé par courriel à [vielyceenne@ac-aix-marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr) ou à défaut par voie postale : Rectorat/SVS 1 place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 1 **pour le 6 novembre 2020 au plus tard**

Une seule profession de foi par candidature format A4 recto, une seule candidature par élève.

**\*Cocher la case qui correspond à votre établissement / obligatoirement 1 élève de seconde par candidature**

**Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne 2020 - 2022**

**-- Profession de Foi --**

(à remplir et signer par les 2 Co-titulaires)

**Collège électoral**

**Enseignement Professionnel \***

**Enseignement Général et Technologique**

**EREA**

**Circonscription N° : .....**

| TITULAIRE GARÇON  | TITULAIRE FILLE   |
|---|---|
| <p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénom :</b></p> <p><b>Date de naissance :</b></p> <p><b>Classe :</b></p> <p><b>Etablissement :</b></p> | <p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénom :</b></p> <p><b>Date de naissance :</b></p> <p><b>Classe :</b></p> <p><b>Etablissement :</b></p> |
| <p><b>Présentation générale (Qualités, motivations...) :</b></p>  |   |
| <p><b>Programme :</b></p>   |   |

*Cette profession de foi devra être téléchargée dans l'application CVL/CAVL, puis complétée et envoyée avec le bulletin de candidature par courriel à [vielyceenne@ac-aix-marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr) au plus tard le 6 novembre 2020 à défaut par voie postale : SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 1.*

Une seule profession de foi par candidature format A4 recto, une seule candidature par élève

## Comment rédiger une profession de foi ?

Voici quelques conseils pour vous aider à rédiger votre profession de foi.

### La profession de foi : c'est quoi et à qui ça s'adresse ?

Sur papier libre, c'est la trace écrite de vos motivations pour être candidat. Ce sur quoi vont se fonder les électeurs pour savoir si vous serez ou non le délégué qui leur convient. En bref, cela sert à vous présenter et à faire la promotion de vos idées.

### Avant de commencer, posez-toi quelques questions

- **Qui va lire mon texte ?** Bien déterminer le public visé permet d'adapter son discours : niveau de langue, exemples utilisés, centres d'intérêt. Ce sont donc tous des élèves, mais que vous ne connaissez pas personnellement et surtout qui ne vous connaissent pas ! Ce ne sont pas nécessairement vos camarades, ce sont donc vos mots, et seulement vos mots, qui devront les convaincre.
- **Quel message je veux faire passer ?** Que doit avoir retenu le lecteur ? Sélectionne ce qui vous paraît le plus important afin de le mettre en valeur.

### Interrogez-vous ensuite sur le fond

- **Se présenter :** Inutile de rédiger toute une biographie. Vous devez seulement mentionner les éléments en rapport avec votre candidature : votre position dans l'établissement (classe, parcours scolaire, orientation envisagée...), votre expérience éventuelle (délégué, membre d'associations...), vos centres d'intérêt, ce qui vous caractérise...
- **Vos motivations :** Explique ce qui motive votre candidature, ce que tu peux apporter si vous êtes élu(e).
- **Le programme :** Tout candidat a un programme, à vous de présenter le votre en étant le plus honnête possible ! Ne promettez pas « monts et merveilles » si vous n'êtes pas sûr de pouvoir les réaliser, vous perdriez alors toute crédibilité. Evitez les tournures trop affirmatives telles que « je ferai cela », utilisez plutôt des formules comme « je mettrai tout en œuvre pour.. », « je vais essayer de... » ou « je proposerai d'organiser ceci ou cela »... Montrez à vos camarades que vous vous intéressez à leurs préoccupations et à leurs demandes. Et n'oubliez pas que vous vous engagez à remplir le contrat moral que vous acceptez au moment où vous présentez votre candidature.
- **le slogan :** Choisir un slogan est un art difficile mais cela aide le lecteur reconnaître votre nom et votre programme. Il doit être court et frappant mais évitez l'humour déplacé ou la provocation frontale, ce n'est pas toujours fédérateur.

## Accorder de l'attention à la forme du texte

Elle est importante car c'est ce qui va motiver le lecteur à lire votre profession de foi. Il faut donc travailler l'aspect visuel de celle-ci.

- **Le titre** : C'est ce qui attire en premier l'attention du lecteur. Il doit être « accrocheur » et donner envie de lire la suite ; mais pas pour autant « racoleur » ! Il peut être suivi de ce qu'on appelle un « chapeau » dans un article de presse, c'est-à-dire un texte court qui résume l'essentiel de votre exposé, et annonce les informations principales afin d'inciter votre lecteur à vous lire.
- **Le texte** : Il doit être découpé en différents paragraphes pour « aérer » le texte et ne pas rebuter le lecteur. N'hésitez pas à vous répéter en rédigeant de brèves conclusions intermédiaires, entre les différentes parties, pour résumer ce que vous venez d'énoncer ; puis dans une conclusion générale où vous récapitulez les points principaux de votre candidature. Vos phrases doivent être concises : votre futur électeur vous lira peut-être sur écran, ce qui rend la lecture suivie encore plus difficile.
- **Le ton** : Il faut arriver à trouver un ton qui vous ressemble sans être ni trop sérieux, ni trop relâché. Utilisez un niveau de langue courant : un ton trop soutenu est inapproprié, cependant si vous voulez être pris(e) au sérieux, il ne faut pas vous montrer trop familier(e) non plus.
- **Une illustration** peut contribuer à donner un aspect agréable à l'ensemble : vous pouvez mettre une photo pour illustrer votre candidature, ou ajouter un logo.
- **Un peu d'originalité** : Varier les supports. Pour compléter le document sur papier, n'hésitez pas, si vos compétences le permettent, à utiliser d'autres supports : mise en ligne des professions de foi sur le site de l'établissement, blog, webrado, etc.

Et pourquoi ne pas réaliser une courte vidéo qui vous permettra de présenter votre candidature et vos projets pour votre académie ? (voir conseils joints)

---

Une fois rédigée, envoyez votre profession de foi et/ou votre vidéo par mail à

[vielyceenne@ac-aix-marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)

Ainsi elle sera mise en ligne sur le site du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et **visible de tous tes électeurs.**

*Pour toute question ou suggestion*

**Denis Caroti, DAVLC,**

**Rectorat, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex1**

ou par mail : [davlc@ac-aix-marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

## Candidature au CAVL 2020-2022

### Profession de foi - Vidéo

#### **Conseils pour une présentation vidéo**

La vidéo peut être créée à partir de tout support numérique.  
Elle sera retenue et présentée sur le site de l'académie d'Aix-Marseille,  
page Vie Lycéenne, aux conditions suivantes :

- **Durée** : maximum 1 minute
- **Son** audible
- **Image** claire et nette

#### **Quelques conseils pratiques :**

- Votre **discours** doit être réalisé dans un langage correct, sans grossièreté ni vulgarité ;
- Pensez à vous **présenter** : prénom, nom, âge, classe, lycée, ville, département ;
- N'oubliez pas de présenter également vos **qualités**, vos **motivations** ainsi que votre **programme**.

Il est indispensable de signer ou de faire signer par vos parents (si vous êtes mineur) l'autorisation de diffusion que vous trouverez auprès de votre CPE ou dans les documents joints.

Une fois rédigée, envoyez votre profession de foi et/ ou votre vidéo par mail à :

[vielyceenne@ac-aix-marseille.fr](mailto:vielyceenne@ac-aix-marseille.fr)

Ainsi elle sera mise en ligne sur le site du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et **visible de tous tes électeurs**.

Des questions ou des suggestions : [davlc@ac-aix-marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

**AUTORISATION DE REPRODUCTION  
ET DE REPRÉSENTATION DE  
TEXTES, PHOTOS ET VIDEOS  
CONCERNANT  
LES ELEVES CANDIDATS AU CAVL  
  
*ELEVE MINEUR***

Je, soussigné(e),

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL:

autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, sis Place Lucien Paye à Aix-en-Provence, à utiliser dans le cadre de sa candidature aux élections du CAVL 2020-2022, les textes, photos et vidéos, de mon enfant mineur :

NOM ET PRENOM :

Né(e) le :

A :

Demeurant :

Scolarisé(e) au lycée :

A :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille à fixer, reproduire et communiquer au public son image, ainsi que ses textes, dans le cadre de la campagne électorale du CAVL, sur les pages vie lycéenne et collégienne accueillies sur le site internet de l'Académie d'Aix-Marseille (<http://www.ac-aix-marseille.fr/>), ainsi que sur le site <https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/> et les comptes Facebook et twitter de la délégation académique à la vie lycéenne et collégienne.

Les photos, vidéos ainsi que les textes pourront être exploités et utilisés directement par le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, pour une période de 2 mois.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos et des textes susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et/ou d'utiliser les vidéos, dans tout support non conforme à la loi contre le racisme et la xénophobie ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal de l'élève :

*En deux exemplaires (dont un à conserver par l'élève)*

A renvoyer par courrier à Denis CAROTI, DAVLC, Service Vie Scolaire, Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille,  
1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1  
ou par courriel à [davlc@ac-aix-marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

**AUTORISATION DE REPRODUCTION  
ET DE REPRÉSENTATION DE  
TEXTES, PHOTOS ET VIDEOS  
CONCERNANT  
LES ELEVES CANDIDATS AU CAVL  
  
*ELEVE MAJEUR***

Je soussigné(e),

NOM ET PRENOM :

Né(e) le :

A :

Demeurant :

Scolarisé(e) au lycée :

A :

autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, sis Place Lucien Paye à Aix-en-Provence, à utiliser mes textes, photos et vidéos, dans le cadre de ma candidature aux élections du CAVL 2020-2022.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille à fixer, reproduire et communiquer au public mon image, ainsi que mes textes, dans le cadre de la campagne électorale du CAVL, sur les pages vie lycéenne et collégienne accueillies sur le site internet de l'Académie d'Aix-Marseille (<http://www.ac-aix-marseille.fr/>), ainsi que sur le site <https://cavl.ac-aix-marseille.fr/spip/> et les comptes Facebook et tweeter de la délégation académique à la vie lycéenne et collégienne.

Les photos, vidéos ainsi que les textes pourront être exploités et utilisés directement par le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, pour une période de 2 mois.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos et des textes susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et/ou d'utiliser les vidéos, dans tout support non conforme à la loi contre le racisme et la xénophobie ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à :

Le :

Signature de l'élève majeur(e)

*En deux exemplaires (dont un à conserver par l'élève)*

A renvoyer par courrier à Denis CAROTI, DAVLC, Service Vie Scolaire, Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille,  
1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1  
ou par courriel à [davlc@ac-aix-marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)